

Collège Marcel Pagnol
3 rue du Docteur Stéphane Bonduel
17380 Tonnay-Boutonne
05.46.33.21.36 - 05.46.33.33.49
ce.0170082X@ac-poitiers.fr

A Mesdames et Messieurs les parents d'Élèves de 6^{ème}.

Objet : Choix de l'enseignement de complément Langues et Cultures de l'Antiquité (latin) en classe de 5^e.

Madame, Monsieur,

La présentation de l'enseignement de complément LCA (anciennement « option Latin ») vient d'être réalisée dans la classe de votre enfant : chaque élève de 6^e a reçu un fascicule récapitulatif ce qui a été dit lors de la séance, ainsi qu'un courrier explicatif à votre intention, concernant cet enseignement optionnel proposé dès la classe de 5^e. Un article est également disponible sur le site du collège : il reprend l'essentiel et propose des activités complémentaires autour de l'option latin, afin que chaque élève puisse faire un choix d'option raisonné pour la classe de 5^e.

➔ **Comment s'organise l'enseignement de complément du latin au collège ?**

Il s'agit d'un enseignement de complément facultatif (option), réparti sur **les trois années du cycle 4**, de la 5^e à la 3^e : **une heure par semaine en 5e, puis deux heures en 4e et en 3e**, en plus des matières obligatoires. **Il ne peut être suivi par les élèves inscrits à l'option sportive Génération 2024.**

➔ **Les Élèves étudieront-ils le latin s'ils ne choisissent pas l'option facultative ?**

S'ils ne choisissent pas l'option facultative LCA latin, les élèves n'apprendront pas cette discipline, sauf demande exceptionnelle en cours de cycle 4, ou à moins qu'un projet ne soit mis en place entre le latin et une autre discipline.

➔ **A qui s'adresse le latin ?**

Le choix du latin s'adresse à **tous les Élèves, s'ils se montrent intéressés, curieux et volontaires pour y consacrer une ou deux heures** de plus dans leur emploi du temps. Il ne faut pas forcément être « bon Élève » pour étudier le latin : la motivation et le sérieux sont les critères essentiels.

➔ **Qu'apporte l'apprentissage du latin ?**

- **La découverte de la culture gréco-romaine** : la mythologie antique, la vie quotidienne des Romains, l'histoire de Rome.
- **L'apprentissage de la langue latine** : il permet d'enrichir son vocabulaire (80 % des mots français sont issus du latin), de consolider sa maîtrise de l'orthographe et de la grammaire, et de découvrir de nombreux points communs avec d'autres langues vivantes.
- **L'histoire des arts** : sculpture, architecture, mosaïque, peinture, mais aussi films, séries historiques, bandes dessinées, romans, mangas, toutes ces ressources seront mises à profit pour apporter une meilleure connaissance de l'Antiquité.

➔ **Quelle est la charge de travail en latin ?**

La plupart des activités se feront en classe, souvent sous la forme de travaux de groupe ou avec des outils numériques. L'essentiel du travail personnel consistera à apprendre régulièrement les leçons et à finir de préparer les activités commencées en classe.

➔ **Peut-on arrêter le latin au cours des trois années d'apprentissage ?**

Comme le confirme la circulaire parue au Bulletin Officiel le 24 janvier 2018, « les Élèves intéressés par l'enseignement facultatif de LCA et leur famille **prennent l'engagement de suivre cet enseignement sur toute la durée du cycle à partir de leur intégration** (celle-ci pouvant intervenir à tout moment du cycle). » Le latin peut donc être commencé en 5^e, très exceptionnellement en 4^e ou 3^e, et **doit être poursuivi jusqu'à la fin du cycle 4 (fin de la classe de 3^e)**, comme le sera par exemple la Langue Vivante 2.

➔ **En quoi le latin peut-il aider votre enfant dans sa scolarité ?**

L'évaluation en latin est positive et les résultats souvent satisfaisants, à condition de fournir un travail régulier et de l'attention : pour le Diplôme National du Brevet, des résultats favorables en latin et un investissement sérieux apporteront des points supplémentaires (+ 20 pts).

En tous points, l'étude du latin ne peut être qu'**un atout dans le parcours de votre enfant**. Cette discipline apporte de la culture générale, mais développe aussi des qualités très utiles : rigueur, précision d'analyse, curiosité intellectuelle, capacités de rédaction, esprit logique, etc.

➔ **Quelle est la date limite pour décider si votre enfant fera du latin en 5^e ?**

C'est la **fiche de dialogue** remplie par vous qui fera office de décision définitive : vous avez **jusqu'au conseil de classe du 3^e trimestre** (mi-juin) pour indiquer le choix de votre enfant. Si jamais la fiche a déjà été remplie, vous pouvez indiquer votre changement d'avis en prévenant le ou la Professeur(e) Principal(e) de votre enfant.

La Professeure de latin, Madame Clavier, reste disponible pour toute question complémentaire : n'hésitez pas à lui envoyer un message (par les messageries de Pronote et I-cart) ou à laisser vos coordonnées pour un entretien téléphonique par l'intermédiaire du carnet de votre enfant.

Respectueusement,

Elodie CLAVIER
Professeure de latin

Christine DELOUARD
Principale